Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 357

Artikel: Les recettes fiscales de la Confédération en 1975
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023644

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rilisation forcées, abus gynécologiques et chirurgicaux).
— Crimes économiques et sociaux (travail ménager non payé, licenciements, discrimination dans le travail et l'éducation, discrimination à l'égard des femmes âgées, lois sexistes concernant la famille, absence de sécurité sociale pour les femmes, oppression des mères célibataires).
— Crimes raciaux, discrimination à l'égard des minorités et des femmes immigrées.
— Violences faites aux femmes par le viol, la pornographie, la prostitution.
— Ablation du clitoris, fémicide, femmes battues, tortures des prisonnières politiques.
— Internements psychiatriques forcés.
— Discrimination et persécution des lesbiennes.
Ainsi l'oppression quotidienne dénoncée depuis longtemps dans de petits groupes était à Bruxelles dénoncée par et pour des femmes venues d'horizons différents, et nous était confirmée — si besoin était — l'idée d'un fonds commun d'oppression. Mais en aucun moment, nous n'avons questionné les institutions juridiques et sociales qui sont à la base de notre oppression, en aucun moment nous ne les avons remises en question. Aucune place n'a été laissée, à l'intérieur du Tribunal, pour parler des luttes existantes. Et certaines d'entre nous sont reparties frustrées...
D'autre part, le fonctionnement et le vocabulaire du Tribunal ressemblaient étrangement à certains congrès de partis ou à des conférences internationales : tribune, groupe coordinateur qui appelait les déléguées au micro, temps de parole, motions, résolutions officielles, etc... Nous avons souvent donné de nous-mêmes une image d'autoritarisme : l'idéologie que nous combattons est-elle donc encore si fortement ancrée en nous ? Un groupe qui s'est appelé « groupe de critique du Tribunal » s'est constitué dès le premier jour, mais n'a abouti qu'à une critique formelle : lorsqu'il s'est retrouvé à la tribune le dernier jour, rien n'avait changé sinon qu'une nouvelle équipe était à la tribune prête à institutionnaliser cette forme de tribunal en le renouvelant tous les deux ou trois ans.
C'est en coulisses que nous avons parlé des luttes existantes. Il y avait là, chaque jour, plus d'animation : films, bandes vidéo, musique, affiches, groupes de travail et fêtes, véritables lieux d'échanges et de contacts personnels. A l'intérieur du Tribunal, des femmes vivant sous des régimes démocratiques, fascistes ou ouvertement racistes refusaient de se taire plus longtemps et dénonçaient l'oppression commune. En marge du Tribunal, les femmes racontaient leurs luttes, luttes individuelles ou luttes des groupes déjà organisés au niveau international. Durant cinq jours, les femmes des groupes « self-help » ont appris à celles qui le désiraient à pratiquer l'auto-examen gynécologique. D'autres, venues d'Angleterre et d'Italie, et impliquées dans les groupes « salaire pour le travail ménager » expliquaient leur perspective avec des bandes vidéo, de la littérature, des disques...
Le Mouvement des femmes, dans sa diversité — que d'autres appellent ses contradictions — est aujourd'hui une réalité et une force. Partout et chaque jour naissent et se développent des luttes autonomes et de nouvelles formes de luttes. Mais si nous voulons modifier le rapport de pouvoir entre l'homme et la femme, il nous reste à inventer, au plan international, des lieux d'échange et de parole qui nous soient propres.

Alice Ghelfi

ANNEXE DE L'ÉDITORIAL

Les recettes fiscales de la Confédération en 1975

Les recettes de la Confédération (exprimées ci-dessous en millions de francs) ont rapporté en 1975 11 milliards de francs, soit pas tout à fait 1 % de plus que l'année précédente. A noter que les objectifs bugétaires ont pu être dépassés, mais de très peu, dans quatre postes seulement.

	Compte 1975	*Budget 1975*	*Compte 1974*	*Différence Compte 75/ Budget 75*
Impôt pour la défense nationale	2 216	2 280	2 305	— 64
Impôt anticipé	1 207	1 200	1 164	+ 7
Taxe militaire	87	88	78	— 1
Droits de timbre	469	480	438	— 11
Impôt sur le chiffre d'affaires	3 205	3 520	3 271	— 315
Impôt sur le tabac	552	700	635	— 148
Impôt sur la bière	34	37	36	— 3
Droits d'entrée	993	1 223	1 119	— 230
Droits sur le tabac	4	4	5	+ 0,2
Droits sur les carburants	823	850	814	— 27
Surtaxe sur les carburants	1 106	1 100	849	+ 6
Autres droits supplémentaires	14	17	15	— 3
Autres recettes	316	291	193	+ 25
Total	11 026	11 790	10 922	— 764,8